

**ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

**ARRETE**

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION  
LES JOURS DE MARCHÉ SUR LE QUAI LECLERC ET LE QUAI JEANNE D'ARC DANS LE  
CADRE DES ANIMATIONS D'ETE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
- VU les articles R.412-49 et R.417-10 du Code de la Route,
- CONSIDERANT que le déplacement du marché nécessite des mesures d'ordre et de sécurité provisoires et exceptionnelles,

**ARRETE**

Article 1 : A l'occasion des animations d'été, une partie du marché sera déplacée, sur les quais Leclerc et Jeanne d'Arc, du samedi 2 juillet 2016 au samedi 27 août 2016 :

- La circulation sera interdite à tous véhicules quai Leclerc (y compris le parking), quai Jeanne d'Arc, entre le quai Leclerc et la rue des Grands Moulins les jours de marché, soit les mardis et vendredis de 5 heures à 14 heures et les samedis de 11 heures à 19 heures.
- Aux mêmes heures et aux mêmes emplacements, le stationnement est interdit à tous véhicules autres qu'à ceux des attributaires des emplacements qui les occupent dans les conditions prévues par l'arrêté municipal du 1<sup>er</sup> septembre 1962 portant règlement des marchés.

Article 2 : Des panneaux signalant ces interdictions ainsi que des panneaux de déviation seront mis en place par les services techniques de la ville.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires à l'initiative des services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 27 juin 2016

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of David Valence over a circular official seal. The seal features a central emblem with a sun and a figure, surrounded by the text 'MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES' and the year '(88)'. The signature is written in a cursive style.

David VALENCE